

Installations privées de distribution
d'eau et d'évacuation et
traitement des eaux usées

Intro

Comment préserver la qualité de l'eau à l'intérieur d'un immeuble ?

Fournie par les distributeurs publics, l'eau du robinet est garantie conforme à la législation jusqu'au compteur d'eau et est disponible en continu, à une pression ainsi qu'à un débit suffisants au raccordement. Pourtant, si l'installation est mal réalisée ou si elle est mal utilisée, la qualité de l'eau peut se détériorer à l'intérieur de l'immeuble. Plus encore, une installation mal effectuée peut poser un risque de contamination du réseau public, si un retour d'eau de qualité altérée se produit. Un retour d'eau impropre à la consommation peut aussi se faire en deux points d'un même immeuble.

Attention, tout retour d'eau vers le réseau public, dû à une installation intérieure défectueuse, peut engendrer des risques pour la santé des personnes situées en aval sur le réseau.

Il est donc essentiel que les installateurs, comme les usagers, connaissent les prescriptions et les bonnes pratiques en matière de réalisation d'installation et d'utilisation de l'eau dans l'immeuble.

En cas de pollution, les frais nécessaires à la remise en état du réseau seront mis à charge du propriétaire de l'installation défectueuse.

Pour cela, différentes fiches ont été réalisées recouvrant les principaux points d'eau dans une habitation :

- Fiches n°1 et n°2 "L'entrée de l'eau dans l'immeuble - Préserver la qualité de l'eau potable à l'intérieur de l'installation" (installations et usagers)
- Fiches n°3 et n°4 "Le traitement domestique de l'eau" (installations et usagers)
- Fiches n°5 et n°6 "Les ressources alternatives à l'eau de distribution" (installations et usagers)
- Fiches n°7 et n°8 "Le chauffage et l'eau chaude sanitaire" (installations et usagers)
- Fiche n°9 "Les divers équipements d'eau" (installations)

Celles-ci visent à expliquer à la fois la procédure correcte pour installer les différents éléments et la manière de les utiliser en toute sécurité.

Cependant, il existe des prescriptions et recommandations générales à respecter pour éviter que l'eau potable ne se détériore. Cette fiche a pour objectif de les passer en revue.

Comment l'eau potable peut-elle se détériorer ?

- Par une dégradation bactériologique.
- Par l'intégration d'éléments métalliques venant des différents éléments de robinetterie ou des canalisations.
- Par la modification de la température ou du pH.
- Par la contamination d'un point par de l'eau détériorée venant d'un autre point.

Comment préserver la qualité de l'eau ?

1. Avoir une installation conforme aux prescriptions techniques

Pour protéger la qualité de l'eau, le premier point à vérifier est l'installation en elle-même. Il est indispensable de disposer d'une installation réalisée dans les règles de l'art. Des informations spécifiques se trouvent dans les fiches y relatives (voir page 1).

2. Vérifier le bon fonctionnement des différents dispositifs

Il est généralement recommandé de vérifier les différents dispositifs anti-retour chaque année et de s'assurer qu'ils soient toujours fonctionnels. L'attention doit surtout être portée sur les clapets anti-retour contrôlables (type EA) et les groupes de sécurité liés aux chauffe-eaux.

Comment tester son installation ?

Pour tester les clapets anti-retour, il faut fermer la vanne installée juste avant le clapet et purger un peu d'eau en amont du clapet au moyen d'un robinet purgeur. Normalement, une faible quantité d'eau doit s'écouler au cours de cette opération. Si au contraire, l'eau s'écoule en continu, le clapet n'est plus fonctionnel et doit être remplacé.

3. Éviter la stagnation de l'eau dans les conduites

Afin de garantir une qualité continue de l'eau, il est impératif qu'elle circule régulièrement dans les conduites. Lorsqu'elle stagne trop longtemps, les bactéries peuvent se développer plus facilement et l'eau peut intégrer différents éléments issus de la canalisation ou de la robinetterie, ce qui peut la rendre impropre à la consommation. Attention, ces deux phénomènes sont plus rapides quand la température de l'eau est élevée.

Comment éviter toute contamination ?

Pour éviter tout problème, il est utile d'adopter quelques gestes simples :

- Le matin, il est conseillé de faire couler un peu d'eau avant de l'utiliser pour la préparation des repas ou de la boire.
- Après une longue période d'absence (retour de vacances, résidence secondaire...), il faut laisser s'évacuer l'eau qui a stagné dans le réseau intérieur pendant la période d'absence.
- Si une arrivée d'eau n'est pas utilisée (pendant la réalisation des travaux...), il faut y installer un robinet qui permettra de prélever l'eau présente dans la canalisation, et l'utiliser régulièrement.

4. Anticiper les fuites

Une fuite cachée peut générer des dégâts, et peut vite s'avérer onéreuse. C'est pourquoi, il est important de suivre régulièrement sa consommation et de vérifier qu'elle reste constante en surveillant le compteur d'eau et en vérifiant l'évolution de l'index.

Comment vérifier s'il y a une fuite ?

Pour s'assurer qu'il n'y a aucune fuite d'eau dans le système, il est conseillé de relever l'index avant la nuit et de contrôler qu'il n'a pas changé le lendemain matin. Si les données sont différentes, c'est qu'il y a une fuite. Attention, il faut s'assurer qu'aucune consommation nocturne (chasse de WC, machine à laver, lave-vaisselle...) n'ait été faite ou programmée.

5. Régler correctement la température de l'eau chaude

Préserver la qualité de l'eau intérieure d'un immeuble et des installations passe aussi par la température de l'eau.

En effet, dans les régions où l'eau de distribution est dure, une température élevée peut faciliter le dépôt de calcaire, notamment au niveau du chauffe-eau. Et plus la température de l'eau sera élevée, plus la consommation énergétique sera grande. Trop chauffer l'eau chaude sanitaire est donc inutile.

A contrario, il ne faut jamais descendre en dessous de 50°C, sous peine de voir le risque de prolifération des bactéries de légionelle augmenter. La température idéale pour chauffer l'eau chaude sanitaire est alors comprise entre 55°C et 60°C.

6. Entretenir régulièrement ses installations

De manière générale, il est conseillé d'entretenir, au moins une fois par an, les différents dispositifs présents sur l'installation. Cette recommandation concerne particulièrement :

- La désinfection des différents points de puisage de l'eau (robinets mono- ou double-service).
- L'entretien des appareils de traitement de l'eau : adoucisseurs, filtres...

Remarque: pour les appareils de traitement, il est conseillé de conclure un contrat d'entretien avec un professionnel.

7. Réserver l'eau de pluie aux usages ne nécessitant pas de l'eau potable

L'eau de pluie ou de puits n'étant pas potable, lorsque ce type d'eau est utilisé, il faut les réserver pour des usages extérieurs au logement (jardin, nettoyage...) ou pour les WC. Chaque point alimenté par de l'eau alternative doit également pouvoir être identifié facilement grâce au logo suivant, qui doit être apposé de manière visible.



Qui contacter en cas de doute ?

Pour toute question relative à la qualité de l'eau, il convient de contacter le distributeur d'eau. Le distributeur d'une commune est toujours renseigné sur les factures d'eau, ou via le site www.aquawal.be (Rubrique : « Contacter mon Distributeur d'eau »).